

Projet de décret

Baisse des cotisations des actifs

Sans aucune concertation avec les fédérations, un projet de décret, soutenu par les Employeurs, a été présenté le 21 mars 2017 au Conseil Supérieur de l'Énergie.

Il est prévu une baisse de 8 % des cotisations des Employeurs et des Salariés sur les 9 derniers mois de 2017.

	Cotis actuelle	Cotis 2017
Employeurs	1,35 %	1,24 %
Actifs	0,72 %	0,66 %
	2,07 %	1,90 %

Rien n'est dit sur l'après 2017. Un nouveau décret devra être publié pour recalculer de nouveau le niveau des cotisations.

UN MARCHÉ DE DUPES

Quand le régime spécial maladie des IEG vole au secours des activités sociales.

4,5 M€ d'économies pour les Employeurs faites sur le dos des assurés sociaux des IEG.

Les employeurs reprennent une partie de l'effort financier demandé sur les activités sociales.

Une baisse insignifiante pour les salariés, même pas le prix d'un café, à peine un peu plus qu'une baguette de pain. 1 € en moyenne par mois pour chaque agent, presque une aumône.

Pour FO Énergie et Mines, **ce projet n'est que de la poudre aux yeux sans aucune contrepartie pour les agents**. Il occulte totalement leurs véritables attentes.

Projet de décret

Baisse des cotisations des actifs

UN AVENIR INCERTAIN

Dans un contexte de volonté de remise en cause des régimes spéciaux, la redistribution des excédents financiers des Actifs et des Retraités est une urgence.

<i>Excédents cumulés en M€</i>	2017	2020	2025
Actifs	114	108	62
Retraités	224	255	288
	338	363	350

À l'Horizon 2025, la couverture maladie des Actifs deviendra déficitaire. Il y aura donc obligation de revoir la copie de la section des Actifs. Nul doute que celle des Retraités sera aussi revue.

DES EXIGENCES FORTES

FO Énergie et Mines ne peut cautionner une approche par le petit bout de la lorgnette et exige l'ouverture immédiate d'une négociation permettant de traiter l'ensemble des champs
Cotisations - Prestations, pour les Salariés et les Retraités.